



Mandelieu la Napoule, le 27 Mai 2010

**PROCES-VERBAL N°5 DU COMITE DIRECTEUR**  
**Mercredi 12 Mai 2010 – 18h30**  
**Mandelieu la Napoule – Salle Naiades**



**PRESENTS :**

M. Alain MORILLO	Président
M. Eric TANGUY	Vice Président
M. Gérald HENRY	Vice Président
M. Serge HAMICHE	Secrétaire Général
M. Marcel ARNEODO	Trésorier Général
M. Eric CHASSAGNARD	Président CR Financière
Melle Laetitia LESAIN	Présidente CR Femme et Sport
M. Frédéric PASTORELLO	Président CR Technique
M. Jean-Claude GABRIELE	Chargé d'Informatique
M. André-Luc TOUSSAINT	Président CR Discipline
M. Gérard REMOND	Président CR Statuts & Règlements
M. Frédéric LARUELLE	Membre CRA
M. Jérôme VANDAMME	Membre

**ABSENTS:**

M. Gilbert DUCROS	Chargé de mission et coordinateur du Beach Volley
M. Richard MAZEAU	Président CR Arbitrage
Mme Patricia MAZZOLA	Responsable relations avec les Fédérations Affinitaires



## **ORDRE DU JOUR**

I. Courrier arrivée – départ

II. Adoption du :

- PV n°4 du CD du 25/03/10
- PV n°3 de la CRS
- PV n°4 de la CRS

III. Voeux AG Ligue

IV. Obligations jeunes

V. Projet Arbitrage pour la saison prochaine

VI. Situation Financière de la FFVB

VII. Cérémonie récompenses – Sélections Championnes aux Volleyades

VIII. Tarifs année 2010-2011 pour AG Ligue

IX. Propositions financières pour AG Ligue

X. Composition de la CRD

XI. Subvention régionale pour l'organisation du Championnat de France Beach

XII. Divers

**Ouverture de la séance à 18h30.**

Mme MAZZOLA, étant organisatrice du stage UNSS/FFVB des 12 et 13 mai 2010, n'a pu se déplacer pour la réunion.

## **I. Courrier arrivée – départ**

Le Président M. Alain MORILLO ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour.

### ⇒ **ARRIVEE**

#### **•Fédération Française de Volley Ball**

Nom	Date	Trans.	Objet
S. DELOUTRE	26/03	lettre	Situation FFVB
S. PROUVE	01/04	mail	Formulaire de désignation des délégués de Ligue à la 70 <sup>ème</sup> Assemblée Générale
S. DELOUTRE	15/04	lettre	Situation FFVB
H. GUERIAU	20/04	mail	Communiqué de presse : « Présidence de la FFVB : Maurice BOISSEAU assure l'intérim »
J. SOUMY	21/04	mail	Informations concernant la Table Ronde de l'Arbitrage du 24/04/2010
M. BOISSEAU	26/04	lettre	Formulaire d'inscription Ligues et annexes – 70 <sup>ème</sup> AG
P. BONHOMME	29/04	mail	Bilan Technique Volleyades
C. ALBE	05/05	mail	Propositions de budget 2010, 2011 et 2012
J-M SCHMITT	07/05	mail	Lettre d'information sur la situation de la DTN
P. MARQUET	11/05	lettre	Calendrier officiel et dossier d'inscription des « Challenges de France des Clubs 2010 de Beach Volley »
E. COLAS	11/05	mail	Accession en Nationale 3
E. COLAS	19/05	mail	Informations sur les rétrogradations des équipes CFC

#### **•Ligues**

Nom	Date	Trans.	Objet
Ile de France	11/05	mail	Demande d'aménagement de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### **•Comités Départementaux**

Nom	Date	Trans.	Objet
C. ROBEAU – CD VAR	07/05	mail	Qualifiés pour les Finales de Ligue Competlib

#### **•Clubs**

Nom	Date	Trans.	Objet
UA Valettoise	07/04	mail	Demande d'information sur les obligations jeunes
Mandelieu-La-Napoule VB	15/04	lettre	Invitation Assemblée Générale - <i>Remerciements</i>
ES Cannet-Rocheville	21/04	lettre	Invitation soirée de gala - <i>Remerciements</i>
ETSFS	28/04	lettre	Requête Assemblée Générale de St Dié concernant le projet DFF
MO Mougins	28/04	lettre	Invitation cocktail de réussite – <i>Félicitations et Remerciements</i>

AS St Raphaël	05/05	mail	Remarques sur la Finale de Ligue Minimes 4x4 du 02/05/2010
ES Cannet-Rocheville	10/05	lettre	Demande de report de la finale de Régionale 3 Féminine Accession (ESCR / GVB)
ASPTT Nice	11/05	mail	Demande de report de la finale de Régionale 3 Féminine Classement (ASPTT Nice / ESVL)
SC Mouans-Sartoux	12/05	lettre	Demande de rétrogradation en Régionale 2

### •Institutions

Nom	Date	Trans.	Objet
Atman	13/04	lettre	Proposition de partenariat sur manifestations sportives
P. BARBET – Directrice Départementale DDJSCS	28/04	lettre	Invitation Journée d'information sur la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs
CROS CA	30/04	mail	Soirée de gala « Parfum de Victoire 2010 »
H. BORTOLOSSI – Directeur Départemental UNSS	05/05	lettre	Demande de ré-attribution de la dotation porte-clefs pour UNSS
Région PACA / UNIFORMATION	06/05	lettre	Proposition d'un parcours de Formation à destination des dirigeants
CREPS PACA	10/05	lettre	Journée d'information sur les métiers du sport et de l'animation
Centre Régional Médicosportif d'Antibes	12/05	lettre	Invitation à l'Assemblée Générale Annuelle
F. KANDIN – Coupe d'Azur	15/05	lettre	Médaille supplémentaire RCC (Finale de Ligue)

### •Divers

Nom	Date	Trans.	Objet
E. BRAND	13/04	mail	Candidature spontanée
F. PASTORELLO	19/04	mail	Proposition de récompense pour les Sélections Championnes des Volleyades – Caen, Avril 2010
C. LEBIODA – All3D SARL	23/04	mail	Publicité porte-clés en ballon de Volley
P. MAZZOLA	26/04	mail	Informations concernant le Stage de Beach des 12 et 13 mai 2010
J-M DUVETTE	29/04	mai	Compte-rendu « Compétition Zone Méditerranée 15 ans et moins pour les jeunes n'ayant pas participé aux Volleyades »
F. LARUELLE	29/04	mail	Compte-rendu Volleyades 2010
J-C GRAS	04/05	mail	Information sur la formation requise pour un entraîneur régional
J-M DUVETTE	06/05	mail	Compte-rendu « Rencontre avec la Ligue Côte d'Azur » Compte-rendu « Rencontre inter ETR des agents de développement Zone Méditerranée »
F. PASTORELLO	10/05	mail	Prochaine réunion du Comité Directeur
F. PASTORELLO	17/05	mail	Article de journal : « Les équipes des Alpes-Maritimes maîtrisent leur sujet à Manosque » (La Provence - 03/05/10)
G. REMOND	19/05	mail	Comparatif des différents types de classement ( Pro – N2/N3 – CD Var)

⇒ **DEPART**

• **Fédération Française de Volley Ball**

Nom	Date	Trans.	Objet
S. DELOUTRE	30/03	lettre	Dette Ligue Côte d'Azur
S. PROUVE	03/05	lettre	Bulletin d'inscription de la Ligue à la 70 <sup>ème</sup> Assemblée Générale – Désignation des délégués de Ligue

• **Institutions**

Nom	Date	Trans.	Objet
CROS	01/04	lettre	Bulletin de participation de M. MAZEAU Richard à la Table ronde sur l'Arbitrage « l'Arbitre au Coeur du Jeu »
COSMOS	09/04	fax	Assmblée Générale – Pouvoir à M. Pierre CAMBREAL
J-D FRANCOIS – Inspecteur Principal DDJSCS	15/04	lettre	Dossier de subvention pour le Comité du Var
J-D FRANCOIS – Inspecteur Principal DDJSCS	15/04	lettre	Dossier de subvention pour le Comité des Alpes-Maritimes
H. BORTOLOSSI – Directeur Départemental UNSS	29/04	lettre	Dotation de 150 porte-clés pour les Championnats du Monde UNSS
CROS	30/04	lettre	Bulletin de participation de M. CHASSAGNARD Eric au colloque Sport de Haut Niveau

**II. Adoption du :**

- PV n°4 du CD du 25/03/10

**Décision:** Adopté à l'unanimité.

- PV n°3 de la CRS du 22/03/10

**Décision:** Adopté à l'unanimité.

- PV n°4 de la CRS du 03/05/10

**Décision:** Adoption différée en raison de modifications à apporter sur certains points, notamment au sujet des championnats Cadets 4x4 et des points, attribués par la Commission, non prévus par le RGER.

### **III.Voeux AG Ligue**

Il est demandé à M. Gérard REMOND de présenter une nouvelle mouture des voeux, qui seront étudiés à la prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

**M. Christian ALBE étant arrivé pour une réunion d'information sur la situation financière et l'avenir de la FFVB, la séance est suspendue à 19h40.**

**Une nouvelle réunion est fixée le jeudi 20 mai 2010 afin de pouvoir traiter les autres points de l'ordre du jour.**

Un compte-rendu de la réunion d'information avec la FFVB a été transmis à tous les clubs le 14/05/2010. *[Document joint en annexe]*

**Il est à noter cependant que M. ALBE s'est engagé à restituer les chèques émanant des clubs et des structures si l'opération était vouée à l'échec, de par l'insuffisance des avances reçues par rapport à la dette contractée.**

Le Président  
Alain MORILLO

Le Secrétaire Général  
Serge HAMICHE

#### **DESTINATAIRES :**

Fédération Française de Volley Ball  
Clubs de la Côte d'Azur  
Comités Départementaux 06 et 83  
Membres du Comité Directeur  
Membres des Commissions Régionales  
Conseiller Technique Sportif  
Diffusion Interne



#### **DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

Date de rédaction : 27/05/2010  
Date d'approbation : 19/06/2010  
Auteur : Serge HAMICHE



Mandelieu la Napoule, le 27 Mai 2010

**PROCES-VERBAL N°5 bis DU COMITE DIRECTEUR**  
**Jeudi 20 Mai 2010 – 18h00**  
**Mandelieu la Napoule – Salle Naiades**



**PRESENTS :**

M. Alain MORILLO	Président
M. Eric TANGUY	Vice Président
M. Gérald HENRY	Vice Président
M. Serge HAMICHE	Secrétaire Général
M. Eric CHASSAGNARD	Président CR Financière
M. Gilbert DUCROS	Chargé de mission et coordinateur du Beach Volley
M. Richard MAZEAU	Président CR Arbitrage
Melle Laetitia LESAIN	Présidente CR Femme et Sport
M. Frédéric PASTORELLO	Président CR Technique
M. Jean-Claude GABRIELE	Chargé d'Informatique
M. André-Luc TOUSSAINT	Président CR Discipline
M. Gérard REMOND	Président CR Statuts & Règlements
M. Frédéric LARUELLE	Membre CRA

**ABSENTS:**

M. Marcel ARNEODO	Trésorier Général
Mme Patricia MAZZOLA	Responsable relations avec les Fédérations Affinitaires
M. Jérôme VANDAMME	Membre



## **ORDRE DU JOUR**

- I. Adoption du :
  - PV n°4 de la CRS
- II. Voeux AG Ligue
- III. Obligations jeunes
- IV. Cérémonie récompenses – Sélections Championnes aux Volleyades
- V. Compte-rendu – Séance de travail avec J-M DUVETTE, CTS/FAR
- VI. Projet Statuts Pôle Espoirs
- VII. Projet Arbitrage pour la saison prochaine
- VIII. Subvention régionale pour l'organisation du Championnat de France Beach
- IX. Dossier subvention sur matériel
- X. Bilan financier au 30 avril 2010
- XI. Tarif année 2010-2011 pour AG Ligue
- XII. Proposition du Président de la CRD d'un nouveau membre
- XIII. Divers

**Ouverture de la séance à 21h45.**

## **I. Adoption du :**

- PV n°4 de la CRS du 03/05/10

### (1) Championnats 4x4

Un débat est entamé sur l'organisation des championnats Cadets 4x4 et la stratégie à adopter pour :

- ✓ Permettre aux clubs de remplir leurs obligations et d'obtenir leurs points DAF ;
- ✓ Encourager les clubs à développer des équipes 6x6 ;
- ✓ Ne pas s'éloigner de l'essence même du développement du Volley Ball, et cela en alliant, dans la mesure du possible, l'organisation de championnats 6x6 et de championnats 4x4, sachant que le 4x4 a été créé pour palier à un manque d'effectifs dans certaines catégories.

Compte-tenu de la pénurie d'effectif, les Comités Départementaux doivent organiser des championnats 4x4, et à partir de cette situation, la Ligue proposera à l'Assemblée Générale du 19 Juin 2010 de légitimer les championnats Cadets 4x4 pour la saison 2010-2011 en leur accordant 20 points.

La Commission Régionale Sportive, en son point VII, a proposé au Comité Directeur de valider les Championnats Cadettes 4x4.

#### Décisions :

- ◆ Le Comité Directeur émet un avis défavorable, conformément à la réglementation en vigueur ; la CRS devra apporter le rectificatif nécessaire ;
- ◆ L'organisation des Finales de Ligue 4x4 et 6x6 des mêmes catégories devront se dérouler le même jour pour éviter la participation de mêmes joueurs aux deux compétitions. Cette initiative s'inscrit dans la logique de formation de joueurs et de développement de la discipline ;
- ◆ M. Alain MORILLO doit proposer au Directeur Régional UNSS, M. Serge MORISOT, l'accueil et l'intégration des équipes 4x4 UNSS au niveau des championnats organisés par les Comités Départementaux : Benjamins, Minimes, Cadets.

### (2) Championnat Régional Espoirs

Reprise des équipes forfaits sur 2 plateaux : Grasse VB et RC Cannes, forfaits enregistrés pour 4 matchs chacun sont déclarés Forfait Général, conformément à la réglementation.

La CRS doit traiter cette question dans son PV.

Pour la saison prochaine, la CRS devra élaborer un système de compétition tenant compte de l'aspect organisationnel : salle, implantation et date, ainsi qu'un cahier des charges afin de prévenir tous les aspects négatifs rencontrés cette saison (forfaits, problèmes d'implantation et de plateaux doublés...)

### (3) Obligations jeunes

M. PASTORELLO évoque le nombre important d'équipes CFC évoluant dans une même poule de la Nationale 3 et les conséquences qui en découlent sur les autres équipes. Par exemple, si dans une poule nous retrouvons 4 CFC et que ces derniers sont classés parmi les derniers, nous sommes obligés de remonter jusqu'à l'équipe classée 6<sup>ème</sup> pour la descente, puisque les équipes CFC ne peuvent être reléguées, conformément à l'article 5 du cahier des charges des Centres de Formation des Clubs Professionnels qui stipule que « l'équipe CFC doit impérativement évoluer au minimum

en Nationale 3. »

Une correspondance sera transmise à la FFVB pour proposer la limitation du nombre d'équipes CFC intégrées dans une même poule afin de ne pas pénaliser les autres équipes.

**Décision:** Adopté à l'unanimité avec les correctifs sus-cités.

## **II. Voeux AG Ligue**

M. Gérard REMOND, Président de la Commission Régionale Statuts & Règlements présente les voeux devant être étudiés par le Comité Directeur et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Ligue.

### **(1) Voeux proposés par la Commission Régionale Sportive** *(Modifications du RGER)*

#### ✓ **Voeu n°1**

Avec la création de la Régionale 3, le nombre de matchs de régionale s'est accru. Il est important que l'amplitude horaire soit augmentée.  
Le dimanche à partir de 11h ne pose aucun problème logistique aux clubs.

## **4. CALENDRIERS – HORAIRES**

### **Ancien texte**

Le calendrier de toute compétition régionale est établi par les soins de la CRS et proposé à l'approbation du Bureau Directeur et entériné par le Comité Directeur. Pas de rencontre régionale implantée avant 17h00 le samedi et 14h00 le dimanche pour un match opposant une équipe de chaque département sauf accord du visiteur.

### **Nouveau Texte**

Le calendrier de toute compétition régionale est établi par les soins de la CRS et proposé à l'approbation du Bureau Directeur puis entériné par le Comité Directeur. Sauf accord du GSA visiteur, aucune rencontre ne peut être implantée avant :

- 17h00 le samedi et **14h00** le dimanche pour des matches de Pré-nationale et Régionale
- 17h00 le samedi et **11h00** le dimanche pour des matches de Régionale 3
- **15h00** le samedi et **11h00** le dimanche pour des matches de jeunes

**Avis du Comité Directeur : Favorable**

#### ✓ **Voeu n°2**

Les compétitions régionales de jeunes sont nouvelles et le RGER doit s'adapter.

## **6. TERRAINS – INSTALLATIONS – MATERIEL**

### **Ancien texte**

... Un podium doit être tenu à la disposition de l'arbitre. Le GSA recevant est tenu de mettre à la disposition de l'arbitre, à la table de marque, une toise graduée et un manomètre de pression. Deux jeux de plaquettes numérotées recto-verso seront mis à la disposition des équipes. Le GSA recevant est tenu de mettre à la disposition du GSA qui se déplace au moins six ballons règlementaires en bon état pour

l'entraînement de son équipe et deux ballons homologués à l'arbitre lors du tirage au sort. La non mise à disposition de ces équipements sera consignée sur la feuille de match et peut donner lieu à une amende conforme au tarif droits et amendes voté en AG. L'intervention d'un annonceur officiel doit respecter les règles édictées par l'article 5D du RGEN.

### Nouveau Texte

**Ajout : Dans le cas de matchs se déroulant sur 2 terrains dans le sens de la largeur avec l'accord de la CRS et de la CRA, le club recevant n'est pas tenu fournir un deuxième podium, une deuxième toise et un deuxième manomètre, ainsi que deux jeux de plaquettes de changement supplémentaires. Le deuxième podium est cependant recommandé. Seules les obligations portant sur le tableau de score, les antennes et les ballons seront obligatoires sur les 2 terrains.**

### Avis du Comité Directeur : Avis partagé

#### ✓ Voeu n°3

Cette saison plusieurs clubs ont connu des difficultés pour obtenir leurs DAF. Avec les aménagements que nous proposons, il sera plus facile de les obtenir, sans renier notre politique volontariste sur les jeunes. Le point 1) est une mise en conformité avec le RGEN.

## 7C. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION (MASCULINS ET FEMININS)

### Ancien texte

**1)** ... Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes, son équipe senior induisant ses obligations sera classée dernière de sa poule et rétrogradée dans la division ou le GSA remplit correctement ses obligations.

**2)** Nombre de points nécessaires par division et nombre minimum de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (espoirs à pupilles) :

Niveau de l'équipe concernée	Points	Licenciés
Nationale 1 ou LNV	160	32
Nationale 2	120	24
Nationale 3	80	16
Pré Nationale	80	16
Régionale	30	8
Régionale 3 (souhaitant accéder en Régionale)	30	
<b>Cas particuliers</b>		
2 équipes en nationale et LNV	180	40
Pré Nationale + LNV ou N1 ou N2	180	40
Pré Nationale + Régionale + LNV ou N1 ou N2	200	40
Pré Nationale + 2 équipes en Nationale ou LNV	220	40
Régionale + 2 équipes en Nationale ou LNV	200	40
Pré Nationale + Régionale + 2 équipes en Nationale ou LNV	235	40

**3)** Nombre de points attribués par catégorie et par équipe de même sexe que l'équipe senior concernée (excepté poussins et pupilles) :

Minimes à 6 : 60 points

Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à 2 regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points

Centre de formation LNV agréé : 40 points

Cadets, juniors, espoirs : 40 points

Benjamins à 4, minimes à 4 : 30 points

Poussins et/ou pupilles à 2 pouvant être mixte : 15 points

### Nouveau Texte

**1)** ... Quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes, son équipe senior induisant ces obligations **sera rétrogradée par déclassement** dans la division ou le GSA remplit correctement ses obligations.

2) Nombre de points nécessaires par division et nombre minimum de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (espoirs à pupilles) :

Niveau de l'équipe concernée	Points	Licenciés
Nationale 1 ou LNV	160	32
Nationale 2	120	24
Nationale 3	80	16
Pré Nationale	80	16
Régionale	30	8
Régionale 3 (souhaitant accéder en Régionale)	30	<b>8</b>
<b>Cas particuliers</b>		
2 équipes en nationale et LNV	180	40
Pré Nationale + LNV ou N1 ou N2	180	40
Pré Nationale + Régionale + LNV ou N1 ou N2	200	40
Pré Nationale + 2 équipes en Nationale ou LNV	220	40
Régionale + 2 équipes en Nationale ou LNV	200	40
Pré Nationale + Régionale + 2 équipes en Nationale ou LNV	235	40

3) Nombre de points attribués par catégorie et par équipe de même sexe que l'équipe senior concernée (**excepté poussins et pupilles**) :

- Minimales à 6 : 60 points
- Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à 2 regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points.
- Centre de formation LNV agréé : 40 points
- Cadets, juniors, espoirs : 40 points
- Benjamins à 4, minimales à 4 : 30 points
- **Cadets à 4: 20 points (non comptabilisés pour les DAF Fédéraux)**
- Poussins et/ou pupilles à 2 ~~pouvant être mixte~~ : 15 points

**Si une nouvelle compétition est organisée par un Comité ou par la Ligue, le premier Comité Directeur suivant pourra décider de lui attribuer un nombre de points pour l'année en cours. Cette décision sera soumise à l'Assemblée Générale suivante pour être intégrée au RGER.**

**Avis du Comité Directeur : Favorable sauf adoption du vœu DAF lors de l'AG de la FFVB**

**Vœu DAF proposés à l'AG FFVB :**

- *Cadets à 4: 30 points*
- *Jeu à 2 (dont compétitions de Beach-volley) : 15 points*
- *Equipes à effectif réduit : il ne peut être comptabilisé plus de 120 points dans les catégories d'équipes à effectif réduit (4x4 et 2x2)*
- *Un bonus de 40 points est accordé au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes (espoirs à baby)*

✓ **Vœu n°4**

Le forfait à -3 points du classement pro est extrêmement pénalisant au niveau régional et pour les jeunes. Il convient, si on garde ce mode de classement, de réduire l'incidence du forfait.

#### **Ancien texte**

Dans les compétitions par addition de points excluant l'élimination directe, le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (3/0 – 25/0 – 25/0 – 25/0) ; toutefois, tout club ayant fait participer un joueur qualifié à la date de la rencontre, mais ayant enfreint la réglementation de la FFVB, perd la rencontre 25/0 – 25/0 – 25/0 et marque 0 point au classement

- Rencontre perdue par forfait : moins 3 points (3/0 – 25/0 – 25/0 – 25/0)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

1. le nombre de victoire
2. le coefficient des sets
3. le coefficient des points

Toutefois, lorsque deux équipes se trouvent à égalité en fin de compétition, si l'une d'elles a obtenu un résultat au bénéfice d'un forfait ou d'une pénalité prononcée contre l'une quelconque des équipes autre que l'équipe avec laquelle elle se trouve à égalité, les résultats obtenus dans les mêmes conditions d'implantation (à domicile ou à l'extérieur) par les deux équipes à égalité, contre ce même compétiteur, sont exclus du calcul du quotient sets et du quotient points de sets.

Lorsqu'un GSA est exclu par forfait d'une compétition régionale qui se déroule en rencontre "aller" et "retour", les points acquis ou perdus contre ce GSA, tant à l'"aller" qu'au "retour" sont annulés.

### **Nouveau Texte**

Dans les épreuves par addition de points excluant l'élimination directe, le classement s'effectue à raison de :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : **moins 1 point** (3/0 – 25/0 – 25/0 – 25/0)
- Rencontre perdue par forfait : **moins 2 point** (3/0 – 25/0 – 25/0 – 25/0)

(La suite de l'article est inchangée.)

### **Avis du Comité Directeur : Défavorable - Proposition : modalités du CD Var**

*Extrait du RGED du CD Var*

*Matches en 3 sets gagnants, le classement s'effectue à raison de :*

- *rencontre gagnée : 5 points*
- *rencontre perdue en 5 sets : 3 points*
- *rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 2 point*
- *rencontre perdue par pénalité : 1 point (3/0 - 25/0 - 25/0 - 25/0)*
- *rencontre perdue par forfait : 0 point (3/0 - 25/0 -25/0 - 25/0)*

*Matches en 2 sets gagnants, le classement s'effectue à raison de :*

- *rencontre gagnée : 3 points*
- *rencontre perdue : 2 points*
- *rencontre perdue par pénalité : 1 point (3/0 - 25/0 - 25/0 - 25/0)*
- *rencontre perdue par forfait : 0 point (3/0 - 25/0 -25/0 - 25/0)*

(La suite de l'article est inchangée.)

Le mode de classement du CD Var est « intermédiaire » entre le mode Pro, N1, LCAVB d'une part et le mode N2, N3 d'autre part. Il privilégie un peu plus la victoire que le classement actuel.

### ✓ **Voeu n°5**

Mise en conformité du RGER avec le RGEN.

D'autre part, certaines compétitions sont organisées sous forme de plateaux. Le RGER ne l'autorise que pour les benjamin(e)s et poussin(e)s ; il convient de l'autoriser pour d'autres catégories.

## **26. OBLIGATIONS DES COMITES DEPARTEMENTAUX**

### **Ancien texte**

Tout Comité Départemental ayant un GSA évoluant en régionale senior est tenu d'organiser à l'intention de ses GSA une compétition de jeunes (toutes catégories hors senior) dans l'une des catégories pour permettre aux GSA concernés de satisfaire à leur convenance à leurs obligations en matière de jeunes.

Les différentes catégories sont celles approuvées lors de l'Assemblée Générale fédérale. Leur définition sera reprise, à titre informatif, dans le BRI de la LCAVB en début de saison.

Chacune de ces compétitions doit comprendre au moins 6 équipes de GSA différents et obliger les participants à disputer au moins 10 rencontres.

Pour les compétitions organisées sous forme de tournois, chaque équipe doit disputer au moins 10

rencontres, pour les catégories benjamin(e)s et poussin(e)s l'équivalence de 10 journées de compétition est obtenue par un minimum de 4 tournois ayant eu lieu à des dates différentes.

### **Nouveau Texte**

Tout Comité Départemental ayant un GSA évoluant en régionale senior est tenu d'organiser à l'intention de ses GSA une **épreuve** de jeunes (toutes catégories hors senior) dans au moins **deux catégories** pour permettre aux GSA concernés de satisfaire ~~à leur convenance~~ à leurs obligations en matière de jeunes.

~~Les différentes catégories sont celles approuvées lors de l'Assemblée Générale fédérale. Leur définition sera reprise, à titre informatif, dans le BRI de la LCAVB en début de saison.~~

**Chacune de ces épreuves doit comprendre au moins 6 équipes de GSA différents permettant à chaque équipe de disputer au moins 10 journées de compétition ; pour les compétitions organisées sous forme de tournois, chaque équipe doit disputer au moins 10 rencontres réparties sur un minimum de 4 tournois ayant lieu à des dates différentes.**

(Le reste de l'article est inchangé).

### **Pour mémoire, extrait du RGEN :**

*Toute Ligue Régionale ... est tenue d'organiser à l'intention de ses GSA une épreuve de jeunes dans au moins deux catégories pour permettre aux GSA concernés de satisfaire à leurs obligations en matière de jeunes ; chacune de ces épreuves doit comprendre au moins 6 équipes de GSA différents ou des combinatoires (régionales - départementales) permettant aux GSA de disputer au moins 10 journées de compétition ; Pour les catégories benjamines et poussines, l'équivalence des 10 journées de compétition est obtenue par un minimum de 4 tournois ayant lieu à des dates différentes...*

## **Avis du Comité Directeur : Favorable**

### ✓ **Voeu n°6**

## **32. FINALES DE LIGUE JEUNES**

### **Ancien texte**

La CRS est chargée d'organiser dans chacune des catégories les compétitions décernant le titre de Champion de Ligue de sa catégorie.

Ne sont qualifiés pour les finales de ligue que les deux premières équipes, représentants deux GSA différents, de chaque championnat départemental.

Lors des Finales de jeunes (Ligue), un joueur ou une joueuse ne peut participer dans la même journée dans deux catégories différentes.

Les joueurs mutés entre la fin du championnat et les Finales de Ligue ne seront pas autorisés à participer à ces finales.

A chaque catégorie il sera établi un règlement des Finales de Ligue fixant les modalités d'organisation.

- Compositions des équipes dans les catégories autres que 6x6  
Poussins(es) : 2 joueurs + 1 remplaçant = 3 joueurs  
Benjamins(es), minimes et cadets(ettes) à 4 : 4 joueurs + 4 remplaçants = 8 joueurs

### **Nouveau Texte**

... A chaque catégorie il sera établi un règlement des Finales de Ligue fixant les modalités d'organisation.

- **Compositions des équipes :**
  - Catégories 6x6 : 6 joueurs + 6 remplaçants**
  - Catégories 4x4 : 4 joueurs + 4 remplaçants = 8 joueurs**
  - Catégories 2x2 : 2 joueurs + 1 remplaçant = 3 joueurs**
- **La liste des joueurs sera déposée à la table de marque avant le premier match de chaque équipe, elle comprendra au maximum :**
  - 12 joueurs en catégories 6x6**
  - 8 joueurs en catégories 4x4**
  - 3 joueurs en catégories 2x2**

(Le reste de l'article est inchangé).

## **Avis du Comité Directeur : Favorable**

**(2) Voeux proposés par le club du MO Mougins**  
(Modifications du RGER)

✓ **Voeu n°7**

Cette saison plusieurs clubs ont connu des difficultés pour obtenir leurs DAF. Avec les aménagements que nous proposons, il sera plus facile de les obtenir, sans renier notre politique volontariste sur les jeunes.

## 7. OBLIGATIONS DES GROUPEMENTS SPORTIFS

### Ancien texte

**3)** Nombre de points attribués par catégorie et par équipe de même sexe que l'équipe senior concernée (excepté poussins et pupilles) :

- Minimes à 6 : 60 points
- Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à 2 regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points
- Centre de formation LNV agréé : 40 points
- Cadets, juniors, espoirs : 40 points
- Benjamins à 4, minimes à 4 : 30 points
- Poussins et/ou pupilles à 2 pouvant être mixte : 15 points

### Nouveau Texte

**3)** Nombre de points attribués par catégorie et par équipe de même sexe que l'équipe senior concernée (excepté poussins et pupilles) :

- Minimes à 6 : 60 points
- Ecole de volley agréée (cahier des charges ci-dessous) : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à 2 regroupements (modalités ci-dessous) : 40 points
- Centre de formation LNV agréé : 40 points
- Cadets, juniors, espoirs : 40 points
- Benjamins à 4, minimes à 4 : 30 points
- **Cadets à 4: 20 points**
- Poussins et/ou pupilles à 2 pouvant être mixte : 15 points
- **2x2 Beach-volley : 15 points comptabilisés sur la saison suivant la période de beach-volley avec un maximum de 45 points**  
**Même club pour les 2 joueurs**  
**Participation à 3 tournois départementaux**  
**Catégories de Benjamins à Espoirs**

**Avis du Comité Directeur : Favorable**

✓ **Voeu n°8**

### Ancien texte

**5)** Équipes à effectif réduit

Il ne peut être comptabilisé plus de 90 points dans les catégories d'équipes à effectif réduit.

### Nouveau Texte

**5)** Équipes à effectif réduit

Il ne peut être comptabilisé plus de **120** points dans les catégories d'équipes à effectif réduit.

**Avis du Comité Directeur : Favorable**

**(3) Voeux proposés par le club de Vence VB**  
(Modifications du RGER)

✓ **Voeu n°9**

Bonjour,

Manque de temps, je n'ai pu répondre à cette demande.

J'ai un vœu à formuler, c'est-à-dire, les petits clubs comme le notre et comme certains, où le règlement nous demande d'avoir des obligations jeunes afin de garder les équipes par exemple en Pré-Nationale qui nous pose souci à chaque rentrée.

En Pré-Nationale, on nous demande d'avoir deux obligations jeunes, du côté filles, cela ne pose pas de problème, mais le problème c'est du côté masculin. En effet, les filières masculines sont devenues une denrée rare.

Si l'année prochaine, on ne venait à ne pas avoir assez d'effectif masculin afin de préserver l'équipe Pré-nationale masculine cela pourrait leur porter préjudice à l'équipe, qui même porter préjudice au club comme le notre et voir d'autres clubs.

Ma demande concerne les obligations jeunes, si le club n'a plus d'équipe Pré-nationale à cause de ses obligations, le peu de jeunes que l'on aurait, ne seraient plus à vouloir continuer dans le club après les benjamins, ni après l'équipe Espoir Masculin actuelle, ils iraient voir ailleurs.

Ma question et ma demande est la suivante : ne pourrait-on pas modifier le règlement de coté-là, en annulant carrément les obligations jeunes afin de pouvoir garder les équipes bien placées ? Le Club a deux équipes en Pré-nationale.

Mr BRUN Dominique  
Président du VENCE VOLLEY BALL

**Avis du Comité Directeur : Non recevable, non réglementaire**

**(4) Voeux proposés par M. Frédéric LARUELLE**

✓ **Voeu n°10**

Fixer l'âge limite d'arbitrage à 68 ans. A partir de cet âge, l'arbitre deviendra Arbitre Honoraire et pourra être appelé pour arbitrer par dépannage mais ne fera plus partie de la liste des arbitres à désigner d'office et ne pourra donc pas compter pour les obligations d'un club.

**Avis du Comité Directeur : Favorable**

**(5) Voeux proposés par le club de Mandelieu – La Napoule VB**  
(Modifications du RGER)

✓ **Voeu n°11**

**14. LES JOUEURS (Qualification - surclassement)**

**Ancien texte**

B. Qualification des Joueurs titulaires d'une « Mutation Ligue »

Pour participer à la phase retour des rencontres régionales, un joueur titulaire d'une Mutation Ligue devra être qualifié au plus tard la veille de la date de début des matchs « retour » pour pouvoir participer à cette deuxième phase.

En cas de non respect de cette condition, le match sera perdu par pénalité si parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match, six (6) d'entre eux étaient régulièrement qualifiés pour cette rencontre. Par forfait dans le cas contraire.

**Nouveau Texte**

B. Qualification des Joueurs titulaires d'une « Mutation Ligue »

Pour participer à la phase retour des rencontres régionales, **la demande de mutation devra être envoyée au plus tard le 31 décembre minuit pour que le joueur titulaire de la mutation puisse participer à cette deuxième phase.**

En cas de non respect de cette condition, le match sera perdu par pénalité si parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match, six (6) d'entre eux étaient régulièrement qualifiés pour cette rencontre. Par forfait dans le cas contraire.

Cela permet à des joueurs voulant muter à cette période de participer aux matchs retour dans un autre club (dans le cas de mutations professionnelles, scolaires...). Souvent les membres des clubs sont en vacances à cette période. Dès lors qu'une mutation est envoyée dans les temps, il se peut que du fait de l'absence du secrétaire ou de la personne chargée de récupérer le courrier, la licence n'est pas renvoyée dans les temps et le joueur perd donc une demi saison. Ici, la date d'envoi (tampon de la poste) faisant foi, le joueur pourra participer. Dans tous les cas, les matchs retour débutent souvent lors de la première ou deuxième semaine de janvier. Les mutations sont donc généralement envoyées fin décembre. Donc cela permettra effectivement de pouvoir faire jouer des joueurs qui ne le pouvaient pas pour une question de 3 à 4 jours souvent.

**Avis du Comité Directeur : Irrecevable car contraire aux règlements fédéraux**

**III. Obligations jeunes**

M. Serge HAMICHE, Président de la Commission Régionale Sportive, présente le tableau des obligations des clubs en matière de jeunes (points Devoir d'Accueil et de Formation) arrêté à la réunion du 03/05/2010 de la CRS, tenant compte des notifications et informations des deux Comités Départementaux ainsi que des vérifications effectuées et du travail réalisé par Messieurs PASTORELLO, REMOND et HAMICHE sur la validité des championnats jeunes organisés par les Comités et la Ligue.

Le Comité Directeur, après avoir pris connaissance de ce document, constate la situation suivante et prend les décisions ci-après :

● **Club Olympique Antibes Juan les Pins – Obligations des équipes Féminines**

✓ Vu l'état général des obligations de jeunes établi par la CRS (équipes

- engagées dans les différentes compétitions) ;
- ✓ Vu le courrier du 05/03/2010, transmis par la Ligue Côte d'Azur, vous informant de la situation de vos obligations jeunes (DAF) et vous demandant de prendre les dispositions de régularisation ;
- ✓ Vu l'obligation de l'Olympique Antibes Juan les Pins de satisfaire au nombre de points suivants : 110 (PNF + REF), conformément à l'article 7-C.2 du RGER ;
- ✓ Vu que l'Olympique Antibes Juan les Pins n'a totalisé que 95 points grâce aux équipes suivantes : 1 Espoir (40 pts) + 1 Poussine (15 pts) + 1 Ecole de Volley (40 pts) ;
- ✓ Vu que 15 points manquent au total des points demandé ;
- ✓ Attendu les articles 6-C et 7-C.1 du RGER ;

Pour ces motifs, le Comité Directeur décide :

L'équipe Régionale Féminine de l'Olympique Antibes Juan les Pins est classée dernière de sa poule et est donc rétrogradée dans la division Régionale 3.

- Club Nice Volley Ball – Obligations des équipes Masculines

- ✓ Vu l'état général des obligations de jeunes établi par la CRS (équipes engagées dans les différentes compétitions) ;
- ✓ Vu le courrier du 05/03/2010, transmis par la Ligue Côte d'Azur, vous informant de la situation de votre club vis-à-vis de vos obligations en matière de jeunes (DAF) et vous demandant de prendre les dispositions de régularisation ;
- ✓ Vu l'obligation du Nice Volley Ball de satisfaire au nombre de points suivants : 235 (LNV + N3 + PNM + R3M), conformément à l'article 7-C.2 du RGER ;
- ✓ Vu que le Nice Volley Ball n'a totalisé que 225 points grâce aux équipes suivantes : 1 Espoir (40 pts) + 1 Cadet (40 pts) + 1 Benjamin (30 pts) + 1 Ecole de Volley (40 pts) + 1 CFC (40 pts) + 1 Bonus (20 pts) ;
- ✓ Vu que 10 points manquent au total points demandé ;
- ✓ Attendu les articles 6-C et 7-C.1 du RGER ;

Pour ces motifs, le Comité Directeur décide :

L'équipe de Régionale 3 Masculine du Nice Volley Ball ne peut accéder à la division Régionale.

- Club US Cagnes – Obligations des équipes Féminines

- ✓ Vu l'état général des obligations jeunes établi par la CRS (équipes jeunes engagées dans les différentes compétitions) ;
- ✓ Vu le courrier du 05/03/2010, transmis par la Ligue Côte d'Azur, vous informant de la situation de vos obligations de jeunes (DAF) et vous demandant de prendre les dispositions de régularisation ;
- ✓ Vu l'obligation de l'US Cagnes de satisfaire au nombre de points suivants : 180 (PNF + N2), conformément à l'article 7-C.2 du RGER ;
- ✓ Vu que l'US Cagnes n'a totalisé que 140 points grâce aux équipes suivantes : 1 Espoir (40 pts) + 1 Cadette (40 pts) + 1 Benjamine (30 pts) + 2 Poussines (30 pts) ;

- ✓ Vu que 40 points manquent au total des points demandé ;
- ✓ Attendu les articles 6-C et 7-C.1 du RGER ;

Pour ces motifs, le Comité Directeur décide :

L'équipe Pré-Nationale de l'US Cagnes est classée dernière de sa poule et est donc rétrogradée dans la division Régionale.

- Club US Cagnes – Obligations des équipes Masculines

- ✓ Vu l'état général des obligations jeunes établi par la CRS (équipes jeunes engagées dans les différentes compétitions) ;
- ✓ Vu le courrier du 05/03/2010, transmis par la Ligue Côte d'Azur, vous informant de la situation de vos obligations de jeunes (DAF) et vous demandant de prendre les dispositions de régularisation ;
- ✓ Vu l'obligation de l'US Cagnes de satisfaire au nombre de points suivants : 180 (PNM + N2), conformément à l'article 7-C.2 du RGER ;
- ✓ Vu que l'US Cagnes n'a totalisé que 115 points grâce aux équipes suivantes : 1 Cadet (40 pts) + 2 Benjamins (60 pts) + 1 Poussine (15 pts) ;
- ✓ Vu que 65 points manquent au total des points demandé ;
- ✓ Attendu les articles 6-C et 7-C.1 du RGER ;

Pour ces motifs, le Comité Directeur décide :

L'équipe Pré-Nationale Masculine du l'US Cagnes est classée dernière de sa poule et est donc rétrogradée dans la division Régionale.

Conformément à l'article 15-1 du Règlement Général Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel de cette décision auprès de la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 10 jours suivant la date de réception de la notification.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, le Comité Directeur constate qu'il existe une différence entre les termes du RGER et ceux du RGEN concernant la rétrogradation pour cause de manquement aux obligations jeunes.

En effet, le RGER stipule que « quand un GSA ne satisfait pas intégralement à ses obligations en matière de jeunes, son équipe senior induisant ses obligations sera classée dernière de sa poule et rétrogradée dans la division où le GSA remplit correctement ses obligations » (art. 7-C.1) alors que le RGEN dit, dans le même cas, que « l'équipe senior sera rétrogradée par déclassement », ce qui implique une sortie du classement et une rétrogradation de cette équipe en plus des descentes sportives réglementaires prévues.

Ainsi, il est décidé la mise en conformité du RGER avec le RGEN sur la terminologie du texte.

#### **IV. Projet Triennal d'Arbitrage pour la saison prochaine**

Une réunion regroupant le Président, le Secrétaire Général ainsi que les membres de la Commission Régionale d'Arbitrage est prévue le 08 juin 2010 à 18h30 pour étude du projet.

#### **V. Situation Financière de la FFVB**

Suite à la réunion d'information de la semaine précédente avec M. Christian ALBE, Responsable du Comité de Gestion, le Comité Directeur organise un vote afin de déterminer :

- la participation éventuelle de la Ligue à l'opération « Sauvons le Volley Tous Ensemble » ;
- le montant qui serait alloué en cas de participation.

Résultat du vote : Pour : 7 – Contre : 6 – Abstention : 0

Décision : A la majorité des voix, il est décidé que la Ligue Côte d'Azur de Volley Ball participera à l'opération, sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale FFVB des 4 et 5 juin 2010.

La somme du prêt sera définie après communication de nos capacités financières par le Trésorier Général.

M. Alain MORILLO annonce que « la FFVB a demandé aux Présidents de club une avance sur licence, ce qui ne leur fait courir aucun risque financier contrairement aux prêts que devront faire les Ligues et les Comités ». Il demande aux membres du Comité Directeur « d'avoir la casquette de membre de Ligue et non de présidents de clubs ».

Il déclare ensuite qu'il est contre le fait que « le prêt pour lequel nous sommes sollicités et qui devait s'étaler, à l'origine, sur 2 ans, s'étendra finalement sur 3 ans ».

Il énumère les projets de la Ligue:

- ✓ Achat de matériel de bureau, audiovisuel et informatique (demande de subvention transmise au Conseil Régional) ;
- ✓ 10 000€ du Championnat de France Beach Volley, non récupérés à ce jour ;
- ✓ Avance de la Ligue à la FFVB pour les clubs qui n'ont pas encore régularisé leurs licences : 10 000€ pour l'ETSFS l'année dernière, 9 000€ pour l'ESCR cette année ;
- ✓ Contre la mise en place d'un Comité de Surveillance composé à moitié des membres de l'équipe actuelle de la FFVB ;
- ✓ Contre la sollicitation des Ligues et des clubs, alors que le plan de rigueur n'est pas mis en place ;
- ✓ Contre le déplacement d'une délégation de 60 personnes de la FFVB aux rencontres de la Ligue Mondiale à la Réunion.

Certains membres demandent que nos représentants votent contre le rapport financier et qu'ils proposent la mise en responsabilité solidaire sur leurs biens.

M. MORILLO informe les membres du Comité Directeur qu'il suggérera, à l'Assemblée Générale de St Dié, un audit financier de la FFVB. Si les propositions

étaient soumises au Conseil National des Ligues, il proposerait que les représentants des Ligues au Comité Directeur Fédéral soient élus ou désignés par les Ligues elles-mêmes.

Aussi, le Comité Directeur, à l'unanimité, s'oppose à ce que M. DELOUTRE fasse encore partie du Comité Directeur de la FFVB.

## **VI. Cérémonie récompenses – Sélections Championnes aux Volleyades (Proposition de F. PASTORELLO)**

Une cérémonie en l'honneur de nos deux Sélections Régionales Compétition, Championnes aux Volleyades 2010, sera organisée le 19 juin 2010 à 11h00 au siège de la Ligue - *Maison Régionale des Sports - « Esterel Gallery » - 809, Bd des Ecureuils – Mandelieu.*

Déroulement de l'évènement :

- 11h00 : Accueil des joueurs et joueuses, entraîneurs et parents
- 11h15 : Allocution du Président de la Ligue
- 11h30 : Remise des récompenses
- 11h40 : Apéritif

Invitations à transmettre aux intéressés ainsi qu'à Nice Matin et à nos sponsors.

## **VII. Tarifs année 2010-2011 pour AG Ligue**

M. Eric CHASSAGNARD, Président de la Commission Financière, présente les tarifs des Amendes et Droits pour la saison 2010-2011, inchangés par rapport à la saison 2009-2010.

### **Décision :**

- Ajout de l'amende « Absence de plaquette de changement de joueurs » fixée à 20€ ;
- Approuvés à l'unanimité.

## **VIII. Propositions financières**

- ✓ Affectation du résultat de l'exercice au Report à nouveau ;
- ✓ Dans un souci de simplification et d'équité :
  - suppression de : abonnement revue (1,50€/licence)
  - refacturation du montant forfaitaire FFVB
  - abonnement revue club NAT/REG (111,62 en 2009-2010)
  - abonnement revue autres clubs (10,82 en 2009-2010)
- ✓ Augmentation de 0,50€ pour l'aide à l'emploi (tarifs licences) ;
- ✓ Cotisation Ligue : 50% la 2<sup>ème</sup> année pour les nouveaux clubs (tarifs licences).

### **Décision :** Approuvées à l'unanimité.

## **IX. Composition de la Commission Régionale de Discipline**

M. André-Luc TOUSSAINT, Président de la Commission Régionale de Discipline,

propose au Comité Directeur d'intégrer un nouveau membre à la CRD qui ne se compose actuellement que de 3 personnes et qui viendra ainsi renforcer la structure. Il suggère donc M. Alain SIMARD.

**Décision :** Avis favorable à l'unanimité

## **X. Subvention régionale pour l'organisation du Championnat de France Beach**

Il est porté à la connaissance des membres que la 2<sup>ème</sup> tranche de la subvention, d'un montant de 10 000€, accordée par le Conseil Régional pour l'organisation de la manifestation, n'a, à ce jour, pas été mandatée par les services financiers de la Région PACA.

M. Eric TANGUY, qui suit l'opération, précise qu'après information auprès des responsables de la région, les services financiers accusent un retard allant de 2 à 3 ans. Nous souhaitons que l'engagement écrit pris par le Conseil Régional se concrétise.

## **XI. Divers**

### **◆ Phase finale Régionale 3**

M. Frédéric PASTORELLO se propose d'effectuer un passage sur le plateau de Mandelieu, accueillant les matchs de classement de la Régionale 3 Féminine Accession.

### **◆ Prochaine réunion du Comité Directeur**

La prochaine réunion du Comité Directeur se tiendra le samedi 19 Juin 2010 à 10h00 à la salle Méditerranée, au siège de la Ligue.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

Le Président  
Alain MORILLO

Le Secrétaire Général  
Serge HAMICHE

#### **DESTINATAIRES :**

Fédération Française de Volley Ball  
Clubs de la Côte d'Azur  
Comités Départementaux 06 et 83  
Membres du Comité Directeur  
Membres des Commissions Régionales  
Conseiller Technique Sportif  
Diffusion Interne

**DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**



Date de rédaction : 27/05/2010  
Date d'approbation : 19/06/2010  
Auteur : Serge HAMICHE

## **Annexe : Compte-rendu de la réunion d'information avec la FFVB**

Dans le cadre de la démarche entreprise pour "Sauver le volley tous ensemble", M.Christian ALBE, ex-trésorier de la FFVB de 2000 à 2008 et responsable de la cellule financière mise en place pour essayer de sauver la FFVB, a animé une réunion d'informations avec les clubs de la Côte d'Azur le mercredi 12 mai 2010 de 19h30 à 21h30 à la salle Neptune, Mandelieu, siège de la Ligue Côte d'Azur de Volley Ball.

\*\*\*\*\*

### Clubs présents:

- RC Cannes (Mme Anny Courtade, P.A.Vuolo, G.Marchisio)
- AS Cannes (C.Lupi )
- Mandelieu la Napoule VB (Mme S.Julien)
- MO Mougins (F.Pastorello)
- AS St Jeannet (S.Chinelli)
- St Paul la Colle Omnisport (P.Glories)
- ASPTT Nice VB (E.Tanguy)
- GSD AM (J.M.Rouiller)
- VB Stade Laurentin (G.Remond)
- US de Cagnes (Mme L.Lesain)
- Grasse VB (R.Callejon, M.Magioglio)
- ASSP Beaulieu s/Mer (J.Vandamme)
- Draguignan UC (C.Poncelet)
- AMSL Fréjus (E.Chassagnard)
- VC Hyères Pierrefeu (D.Ferrero)
- Ste Maxime VB (L. Giubergia)

### Comité Directeur:

- Président ( A.Morillo)
- Vice-Président ( G.Henry, E.Tanguy)
- Secrétaire Général (S.Hamiche)
- Trésorier Général ( M.Arneodo)
- Président CR Financière ( E.Chassagnard)
- Président CR Femme et Sport ( L.Lesain)
- Président CR Discipline ( A.L.Toussaint)
- Président CR Statuts et Règlements ( G.Remond)
- Président CR Technique ( F.Pastorello)
- Chargé d'Informatique ( J.C.Gabriele)
- Membre CRA ( F.Laruelle)
- Membre ( J.Vandamme)

\*\*\*\*\*

M.Christian ALBE donne l'ensemble des informations et apporte les explications relatives à la situation financière dramatique de la FFVB.

Mme Jocelyne MAYEU, Commissaire aux comptes de la FFVB a mis en place une procédure d'alerte auprès du TIG de Créteil ( mars 2010).

La somme de 650 000 e à 700 000 €, doit impérativement renflouer les caisses de la FFVB à l'échéance de Juin 2010. A défaut la FFVB sera en cessation de paiement et donc engagée dans une procédure de dépôt de bilan auprès du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL.

Une partie des difficultés de la FFVB est d ue aux impay s: de 60 000   des clubs et 450 000   des Ligues ( Ligue C te d'Azur   jour).

Ligue des Flandres = 120 000   est en d p t de bilan depuis le 10/05/2010

et aux d penses suivantes:

- TQ = Championnat d'Europe F minin   Marseille = d ficit de 196 000  
- Euroligue F minine = 85 000  
- Primes Equipe de France 2 me place en Championnat d'Europe = 165 000  
- Suppression de cr ance Ligue Nouvelle Cal donie = 58 000  
- Suppression de cr ance Ligue Mayotte = 17 000  
- Suppression de cr ance Ligue Martinique = 17 000  
- Annulation cr ances sur les amendes des clubs = 16 000  
- Augmentation de l' quipement des  quipes de France = 48 000  

L'exercice 2009 du Pr sident Deloutre est d ficitaire de 900 000  .

M.Albe a pr sent  des propositions de budget 2010-2011 et 2012 avec un retour progressif   la normale.

Des questions ont  t  pos es   M.Albe qui a apport  des r ponses. Un large d bat s'ensuit.

Les clubs pr sents ont r pondu favorablement et adh rent largement   l'op ration de sauvetage de la FFVB.

Des remises de ch ques par les clubs   M.Albe ont  t  op r es   la fin de la r union.

M.Christian Albe remercie la Ligue et les clubs pour leur accueil et leur pr sence. Il souligne que la C te d'Azur a r pondu massivement, compte tenu du nombre de personnes pr sentes, comparativement aux autres Ligues visit es.

Esp rant avoir  t  fid le au d roulement et contenu de la r union, Veuillez croire Mesdames, Messieurs,   l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge HAMICHE  
Secr taire G n ral

